



**HAL**  
open science

# La correspondance de direction de conscience : écrire pour contester les rôles de genre ? L'exemple d'Henriette de Lestrangé (1908-1931)

Caroline Muller

## ► To cite this version:

Caroline Muller. La correspondance de direction de conscience : écrire pour contester les rôles de genre ? L'exemple d'Henriette de Lestrangé (1908-1931). Patrizia Caraffi. Ecrire, dit-elle. Scrivere, lei disse., I Libri di Emil, 2014. halshs-01287248

**HAL Id: halshs-01287248**

**<https://shs.hal.science/halshs-01287248>**

Submitted on 12 Mar 2016

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

LA CORRESPONDANCE DE DIRECTION DE CONSCIENCE : ECRIRE POUR CONTESTER  
LES RÔLES DE GENRE ?  
L'EXEMPLE D'HENRIETTE DE LESTRANGE (1908-1931)

En France, la période révolutionnaire porte un coup très dur au catholicisme. Elle désorganise les réseaux sur lesquels l'Eglise s'appuyait et provoque la sécularisation et la fuite d'une partie du clergé. A partir des années 1830, le catholicisme connaît un renouveau qui se traduit par l'essor des effectifs du clergé et un retour d'une partie de la population à l'Eglise, notamment au sein des élites<sup>1</sup>. Ce retour au catholicisme touche particulièrement les femmes<sup>2</sup>. L'Eglise catholique souhaite leur donner un rôle central dans la reconquête des âmes et la moralisation et de la société française par le biais de leur rôle dans la famille<sup>3</sup>. Elles peuvent peser sur les mentalités grâce à l'éducation des enfants, futurs citoyens, et l'influence sur le mari. C'est tout le reproche que Michelet fait au clergé qu'il accuse de manipuler les femmes dans le but de les dresser contre l'héritage politique révolutionnaire et la modernité en général<sup>4</sup>. Après 1870, républicains et anticléricaux luttent pour limiter l'influence de l'Eglise sur les mentalités des femmes, par une législation qui vise à réduire l'impact de l'enseignement des congrégations. Malgré cette rivalité, ils partagent avec le clergé une vision de la féminité fondée sur la maternité et le mariage, sur le rôle de la femme dans la famille : c'est à ce titre qu'ils considèrent que l'éducation laïque est indispensable car elle permet de rapprocher mari et épouse. Cette bataille s'inscrit dans le cadre d'une société qui voit s'enraciner l'idéologie des deux sexes, bien décrite par l'historien Thomas Laqueur<sup>5</sup>. Cette période voit l'élaboration de discours de différenciation des sexes qui ne s'arrêtent pas à la distinction des rôles féminin et masculin dans la famille. Ils considèrent de manière plus radicale l'existence de classes de sexe aux intérêts différents voire antagoniques. De nouvelles représentations des femmes sont portées par le féminisme et relayées par la littérature ou la presse, qui soutient ou caricature cette nouvelle conception des rapports entre les sexes<sup>6</sup>.

Dans ce contexte, la pratique de la direction de conscience est un des outils de l'Eglise dans la lutte pour la « rechristianisation » de la société. On choisit un directeur spirituel dont le rôle est

---

<sup>1</sup> Voir notamment Matthieu BREJON DE LAVERGNEE et Olivier TORT, *L'union du trône et de l'autel ? : politique et religion sous la Restauration*, Paris, Presses de l'Université Paris-Sorbonne, 2012.

<sup>2</sup> Claude LANGLOIS, René REMOND et Jacques LE GOFF, « Féminisation du catholicisme », in *Histoire de la France religieuse*, Paris, Seuil, 1991, vol.3,.

<sup>3</sup> Sophie DELVALLEZ et Alice PRIMI, « L'épineuse couronne de la féminité. Féminin, religion et politique au lendemain de 1848. France-Allemagne », *Revue d'histoire du XIXe siècle*, 7 avril 2008, n° 28, pp. 95-110.

<sup>4</sup> Jules MICHELET, *Du prêtre, de la femme, de la famille*, Paris, Comptoir des imprimeurs-unis : Hachette : Paulin, 1845.

<sup>5</sup> Catherine. GALLAGHER et Thomas Walter. LAQUEUR, *The Making of the modern body : sexuality and society in the nineteenth century*, Berkeley, University of California Press, 1987.

<sup>6</sup> Voir Christine BARD « Les antiféministes de la première vague », in *Un siècle d'antiféminisme*, Paris, A. Fayard, 1999, p. 41-67.

d'aider à progresser dans la foi et la pratique religieuse. Les dirigé-e-s prennent conseil lors d'entretiens mais aussi par courrier, missives qui constituent les « lettres de direction ». Le contenu des échanges doit rester secret. Cette pratique est un vecteur de transmission et d'intériorisation d'un modèle de féminité auquel on souhaite que les femmes se conforment. Ce modèle accorde à l'accomplissement des devoirs dans la famille une double dimension eschatologique : il s'agit de faire son salut personnel mais aussi de sauver la société française dans son entier. Les directeurs de conscience sont une voix privilégiée, auréolée d'une autorité qui a Dieu pour source : ils indiquent la voie morale à suivre et les normes à respecter, au premier rang desquelles le sacrifice de soi et le dévouement à sa famille et à son mari, vertus cardinales de la bonne épouse catholique<sup>7</sup>. Cet encadrement des femmes des élites par le clergé s'insère dans un environnement éducatif plus général qui cherche à produire des femmes dociles et soumises à l'autorité. On pourrait donc s'attendre à trouver dans les lettres de direction des « âmes conquises, annulées »<sup>8</sup>, pour reprendre l'expression de Michelet. Les correspondances nous donnent un autre écho : certaines femmes manifestent une forme d'autonomie et d'indépendance de pensée inattendue lorsqu'elles écrivent à leur directeur, ce qui peut se traduire par la mise en contestation du modèle de féminité qui leur est imposé. La forme de la lettre de direction semble autoriser cela. L'écriture, protégée par le secret, offre un espace de liberté qui favorise l'émergence d'une réflexivité. La construction de cette réflexivité, et ses effets éventuels, est une conséquence inattendue de la pratique de la direction de conscience par correspondance.

Dans cette perspective, sans viser bien sûr la représentativité, et bien qu'il soit très difficile de monter en généralité à partir d'un seul cas, j'aimerais explorer une correspondance particulière, celle d'Henriette de Lestrangle avec son directeur de conscience, le père Janvier<sup>9</sup>. Henriette de Lestrangle (1875- ?) est issue d'une famille d'aristocrates, les Le Loup Sancy de Rolland. Nous ne connaissons rien de son éducation mais nous pouvons supposer qu'Henriette de Lestrangle a été éduquée au domicile familial par des professeurs particuliers comme il est alors d'usage dans ce milieu. Elle est mariée en 1897 à Maurice de Lestrangle ; trois fils naissent de cette union. Elle partage son temps entre le château de Lancôme, qui appartient à sa belle-famille, et un appartement parisien. Elle a trente trois ans à la date de la première lettre conservée (1908). Cette correspondance s'insère dans un ensemble plus large d'échanges que le père Janvier entretient avec la famille de Lestrangle dont il est le cousin et le conseiller spirituel. Nous possédons une vingtaine de lettres adressées au directeur. Ce dernier, le père Janvier (1860 – 1939), est un dominicain

---

<sup>7</sup> Voir à ce sujet différents manuels et opuscules : *Nouveaux avis faisant suite aux avis spirituels - Les devoirs de la femme chrétienne*, Paris, Douniol, 1873. Frédéric-Edouard CHASSAY, *Manuel d'une femme chrétienne*, 1849. Voir particulièrement les chapitres consacrés aux devoirs des femmes mariées.

<sup>8</sup> *Ibid.*

<sup>9</sup> Cette correspondance est conservée aux Archives de la Province Dominicaine de France (APDF), au centre d'études du Saulchoir à Paris.

parisien très influent dans les élites monarchistes et notamment au sein des milieux d'Action Française<sup>10</sup>. Il a rencontré Henriette de Lestrangle par le biais de son mari dont il est le cousin lointain. Il s'occupe des intérêts spirituels de plusieurs membres de la famille, dont la belle-mère d'Henriette, Catherine.

*La direction de conscience d'Henriette de Lestrangle : une correspondance qui échappe au modèle*

Les relations de direction de conscience sont très encadrées par une série d'écrits normatifs qui présentent le modèle qui doit inspirer les échanges<sup>11</sup>. Le directeur est là pour veiller au progrès spirituel de son dirigé grâce au contrôle qu'il exerce sur ses exercices de piété et ses occupations quotidiennes ; il peut donner un règlement de vie<sup>12</sup>. Le dirigé doit être docile et ne pas chercher à comprendre les directives données. Il doit s'adresser toujours au même prêtre avec régularité. Il ne doit pas « considérer son directeur comme un simple homme »<sup>13</sup> ni chercher à faire de lui un ami. La direction par lettres est déconseillée. Le clergé est très méfiant vis-à-vis des formes d'expression écrite : on discute beaucoup de la pertinence de tenir un journal personnel, pratique alors à la mode<sup>14</sup>. Les avis sont partagés : une partie du clergé considère qu'il vaut mieux éviter d'encourager l'écriture des femmes. Le fait d'écrire encouragerait la complaisance et l'imagination en l'absence de contrôle immédiat par une autorité. C'est pour cela qu'il est préférable de ne pas diriger par lettres, afin que le directeur puisse garder un contrôle complet sur les échanges. En dépit de cette méfiance à l'égard de l'écrit, le clergé a dû adopter une attitude pragmatique. En effet, directeurs de conscience et dirigé-e-s se déplacent régulièrement au gré de leurs obligations professionnelles et familiales. Il fallait donc pouvoir assurer la régularité des échanges et éviter ainsi de changer d'interlocuteur à chaque voyage. La lettre de direction répond à des critères précis qui ont pour but d'encadrer la conversation épistolaire. Le dirigé doit rendre compte de son état spirituel et mental, de la mise en application des conseils reçus précédemment, de ses difficultés, etc. La relation n'est pas symétrique : puisque le dirigé doit faire entière lumière sur lui, se rendre transparent, afin que le directeur puisse lui prodiguer des conseils.

Henriette de Lestrangle ne respecte pas ce modèle : ses lettres sont tournées vers des considérations peu spirituelles. Le récit de ses problèmes de couple occupe près d'une douzaine de

---

<sup>10</sup> Voir le chapitre qui lui est consacré dans André LAUDOUEZ, *Dominicains français et Action française: 1899-1940 : Maurras au couvent*, Paris, les Éd. ouvrières, 1990, p. 73-88.

<sup>11</sup> Voir Paul LEJEUNE, *Conseils de direction spirituelle*, Paris, Desclée de Brouwer, 1912. Ernest REGNAULT, *La direction spirituelle*, S.l., s.n., 1907.

<sup>12</sup> Un règlement de vie se présente sous la forme d'un emploi du temps détaillé mentionnant la plage horaire consacré à chaque activité.

<sup>13</sup> Ernest REGNAULT, *La direction spirituelle*, *op. cit.*, p. 104.

<sup>14</sup> Philippe LEJEUNE et Catherine BOGAERT, *Un journal à soi : histoire d'une pratique*, Paris, Textuel, 2003.

lettres sur vingt et une. On pourrait même inclure dix sept lettres en considérant que les difficultés évoquées plus allusivement dans les autres lettres sont aussi liées au comportement de son mari. Les conseils et tentatives de recentrement du directeur sur les questions religieuses n'ont pas d'effet. Elle évoque peu sa foi et ses pratiques de dévotion. La question du progrès spirituel est rejetée en fin de lettres et fait l'objet de mentions rapides, deux ou trois lignes dans des lettres de trois feuillets. Les mentions de l'état de sa conscience deviennent prétextes à des demandes de rendez-vous :

Je tâche de m'occuper tout le temps comme vous me l'avez dit, mais j'ai un peu de contention d'esprit sur ce point, j'aurais bien aimé savoir à quoi j'étais obligée, non pas pour ne pas le faire, mais pour ne pas me tourmenter, au point de vue péché. Je lis le traité de la paix intérieure que vous m'avez indiqué, j'en suis très contente cela me fait du bien. Si je n'avais pas ce point qui m'inquiète depuis mon départ de Paris ! Dire que si vous le vouliez vous pourriez me rendre la paix ! Je ne vous demanderai pas grand'chose, ce ne serait pas pour en abuser ! Mais seulement quand je vous verrais que je puisse pour parler plus librement de mon âme, et de tout; cela me faisait tant de bien ! Et que vous développiez seulement un petit peu plus les choses que vous voulez que je fasse comme vous faisiez ; cela me soutenait tant ! Ce ne serait pas pour le faire trop souvent je vous assure ! - Si vous vouliez, je serais si en paix ! Dites moi que vous voulez bien (ajout)<sup>15</sup>

Elle aborde des sujets particulièrement intimes et relate les pressions qu'elle subit de la part de son mari. La sexualité conjugale semble faire l'objet d'un véritable chantage :

Mon Révérend Père, je viens vous demander un conseil. Je suis bien ennuyée en ce moment ci à cause de Maurice. Vous savez que deux médecins avaient dit que nous ne devions plus avoir d'enfants. Maurice va mieux et il me tourmente, je lui refuse, parce que je crois qu'il est de ma conscience de le faire; mais il m'en veut, il ne croit pas ce qu'on dit les médecins, ce que je lui ai répété le tenant de mon père. Maurice me fait de la peine et il a été jusqu'à me dire, qu'il finirait par aller trouver des bonnes. Que dois je faire ?<sup>16</sup>

Ce refus de céder aux pressions concerne aussi l'autorité au sein du couple. Elle n'accepte pas que son mari prenne toutes les décisions qui concernent l'éducation des enfants et en fait part à son directeur :

Mon Père. Je ne suis à bout de patience de vivre avec Maurice. Il n'est pas bien pour moi, par moments. Il n'est plus ce qu'il était, au lieu de faire les choses ensemble, comme nous les faisons autrefois, il veut faire les choses de son côté et prendre les décisions tout seul. N'a t-il pas été jusqu'à me dire qu'il avait le droit de prendre les décisions qu'il voulait pour les enfants sans m'en parler. Ils sont à moi aussi les enfants !<sup>17</sup>

Henriette de Lestrangé refuse de résumer sa vie au sacrifice d'elle-même et rejette le poids de la conjugalité. Elle pointe dans ses lettres des attentes particulières comme le désir d'amour de liberté de mouvement, impossibles à concilier avec l'idéal de l'épouse catholique.

---

<sup>15</sup> Archives de la Province Dominicaine de France, V, 4, Janvier, 300, lettre du 29 juillet 1914.

<sup>16</sup> APDF, V, 4, Janvier, 300, lettre du 14 août 1907.

<sup>17</sup> APDF, V, 4, Janvier, 300, lettre du 29 juillet 1912.

Il y a des choses qu'il fait et des desseins qu'il poursuit sans m'en parler; je m'en aperçois très bien [...] Moi qui n'ai rien de caché de voir qu'il ne me dit plus tout, cela me ferme et m'éloigne de lui. Au fond c'est un égoïste inconscient. Moi je n'en peux plus ! Le porter depuis 17 ans, une vie, sans amour, je suis à bout ; toujours vivre avec un malade et n'avoir ni distraction ni joie. Cela devient au dessus de mes forces et en plus avec un mari qui devient désagréable et violent !<sup>18</sup>

Elle expose à son directeur des projets de rupture familiale. Elle évoque une possible séparation à deux reprises : le 23 août 1912, puis dans la dernière lettre que nous avons avant la coupure 1914-1931, qui date de novembre 1914. C'est la dernière lettre conservée :

L'idée m'est venue de m'en aller avec la Croix Rouge, si je pouvais aller où on se bat, peut-être qu'une balle finirait tout. J'ai bien le droit de faire cela.

Face à ces plaintes, Janvier cherche d'abord à apaiser sa dirigée et à la ramener à de meilleurs sentiments à l'égard de son mari et de ses devoirs familiaux. Elle reçoit une série de conseils : ne plus penser à ses peines, cesser de s'emporter contre son mari, faire preuve de douceur, lire des ouvrages de piété, se dominer et cacher ses états d'âme. Cela semble avoir peu d'effet sur Henriette de Lestrage dont les plaintes ne cessent pas. Devant cette résistance, il choisit au fil du temps de prendre ses distances et adopte des stratégies d'évitement dont sa dirigée n'est pas dupe.

Vous m'excuserez de vous écrire mais j'ai de la peine que je ne puis chasser. Je vois clairement, ce n'est pas une imagination, vous ne voulez plus me rencontrer. Vous semblez éluder les entretiens et même m'éviter.<sup>19</sup>

Henriette de Lestrage cherche à briser ce silence et lui rend plusieurs visites impromptues, ce qui le met en colère :

Cela me fait beaucoup de peine, qu'au moment où j'allais vous quitter pour longtemps, vous vous soyez fâché contre moi. J'étais venue bien innocemment, je vous assure et loin de penser que vous étiez si pris il y a surtout une chose que vous m'avez dit qui m'a fait particulièrement de la peine, je n'ose pas vous la répéter, j'espère que vous ne la pensez pas et qu'elle n'est pas l'expression du refroidissement de votre amitié. Pardonnez-moi de vous dire tout mais cela me tourmente. Pardonnez moi si j'ai été indiscrete en venant chez vous.<sup>20</sup>

Janvier cherche à réduire l'espace de la direction de conscience en limitant la correspondance et les entretiens. Le cadre de la direction de conscience est devenu un lieu de contestation des devoirs familiaux qui pèsent sur Henriette de Lestrage. Elle n'est pas la femme dominée et soumise à son directeur décrite par Michelet : Janvier se heurte à ses résistances lorsqu'il lui rappelle sa nécessaire soumission. Dans cette perspective, l'épistolaire offre à Henriette une liberté d'expression dont elle

---

<sup>18</sup> APDF, V, 4, Janvier, 300, lettre du 23 août 1912.

<sup>19</sup> APDF, V, 4, Janvier, 300, lettre du 17 mai 1914.

<sup>20</sup> APDF, V, 4, Janvier, 300, lettre du 29 juillet 1913.

se saisit : le dominicain ne peut pas maîtriser le contenu des échanges au moment où elle écrit. En effet,

L'écriture épistolaire extériorise, cristallise et accentue la discontinuité de la communication orale en lui conférant une dimension spatiale et temporelle qui permet ainsi de la soumettre à d'éventuelles manipulations.<sup>21</sup>

### *Les mots sur les maux : la pensée en toutes lettres*

Henriette de Lestrangé joue sur cette discontinuité de l'échange épistolaire pour inverser le rapport de force qui la lie à son directeur. Elle impose ses sujets et rebondit rarement sur les conseils donnés dans les lettres reçues. C'est elle qui structure la conversation. Cela conduit à la sape du pouvoir du directeur de conscience dont le rôle initial est d'encadrer les échanges. Elle cherche à imposer le rythme du courrier à Janvier. Demander des lettres supplémentaires ou reprocher un retard au correspondant sont des lieux communs de l'épistolaire ; mais l'insistance d'Henriette atteint ici un degré considérable si bien qu'en moyenne près de la moitié des missives est consacrée à une plainte, une demande de lettre ou de rendez-vous. Pour obtenir des réponses plus fréquentes, elle lie directement sa foi et l'investissement de son directeur auprès d'elle.

Vous ne répondez même pas à mes lettres ! Tout conspire contre moi, je suis tentée ! Tentée ! [...] Si vous vous intéressez encore à moi, personnellement non pas dans une collectivité, j'espère que vous comprendrez toute ma détresse.<sup>22</sup>

Si des liens de confiance et de la sympathie pour l'autre sont nécessaires afin d'établir un échange harmonieux entre directeur et dirigé, cette amitié ne doit jamais être une fin en soi dans la direction spirituelle. Henriette de Lestrangé ne respecte pas ce principe : elle transforme sa correspondance de direction en conversation amicale dans une volontaire confusion des genres. La forme de la lettre empêche le directeur de guider la conversation comme il le ferait en entretien. La lettre permet de réaménager les rôles attribués à chacun dans la direction de conscience : les dirigé-e-s ont la possibilité de sortir de la passivité attendue d'eux et d'imposer des conversations qui n'ont pas de lien direct avec les questions spirituelles. Cela peut répondre à plusieurs besoins. Pour Henriette, il s'agit de chercher un allié qui puisse légitimer la résistance qu'elle oppose aux contraintes conjugales, et d'ouvrir un espace de discussion autour de ses difficultés conjugales.

La correspondance de direction de conscience, protégée par le secret, peut devenir un moyen d'exprimer un malaise lié à la difficulté de se conformer aux normes qui doivent régir les comportements des hommes et des femmes, particulièrement dans le mariage. Les femmes des

---

<sup>21</sup> Cécile DAUPHIN, « Les manuels épistolaires au XIX<sup>e</sup> siècle », in Roger CHARTIER et Alain BOUREAU, *La correspondance : les usages de la lettre au XIX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Fayard, 1991, p. 235.

<sup>22</sup> APDF, V, 4, Janvier, 300, lettre datée de 1914.

élites ne disposent pas d'espaces où évoquer ces questions. Les convenances pèsent aussi sur les relations amicales et familiales, ce qui ne les rend pas propices à l'expression de problèmes intimes. Il faut ajouter que l'encadrement moral des femmes au cours de leur éducation ne favorise pas l'empathie à l'égard de celles qui dérogeraient à la norme. Le secret de la direction de conscience permet d'aborder la vie conjugale sous toutes ses formes, dont les plus intimes : la sexualité. Le directeur de conscience est le seul interlocuteur avec lequel il est possible d'évoquer cela. La réappropriation et réinterprétation de la fonction de la correspondance de direction de conscience peuvent s'expliquer par le désir de créer un espace où il est possible d'aborder des problèmes qui touchent à l'intime du corps et du cœur, sinon de l'âme. Le courrier au directeur est l'occasion de faire part d'une révolte inaudible dans son entourage. Henriette de Lestrangle prend soin de choisir les mots qu'elle pose sur ses maux pour ne pas risquer une réaction trop brutale de Janvier.

La lettre donne un meilleur contrôle sur l'image que l'on envoie de soi à son correspondant. Elle offre le temps nécessaire à l'élaboration de stratégies de communication autour de ce que l'on veut dire. Pour Cécile Dauphin, l'intime de la correspondance relève

[D']Un ensemble de dispositifs qui permettent aux interlocuteurs d'ajuster et de modeler la présentation de soi dans la relation aux autres<sup>23</sup>.

La manière dont Henriette présente ses critiques montre que son discours est parfaitement réfléchi. Elle s'appuie par exemple sur des images et un vocabulaire que l'Eglise mobilise volontiers à cette période. En pointant l'égoïsme de son mari, elle reprend le discours véhiculé par le clergé qui fait du dévouement des femmes une qualité indispensable face à l'égoïsme naturel des hommes, absorbés par les affaires du dehors<sup>24</sup>. Lorsqu'elle critique les contraintes qu'elle subit dans son mariage, elle adopte des postures particulières qui rendent son discours audible auprès de son directeur de conscience. Pour justifier sa résistance aux sollicitations sexuelles de son mari, elle se place tout d'abord sur le plan de la morale de l'Eglise qui exige que la sexualité soit procréatrice<sup>25</sup>. Elle adopte ensuite le point de vue de la mère : elle craint d'avoir des enfants en mauvaise santé. Ces deux postures permettent de neutraliser le soupçon d'intérêts individuels qui pourrait peser sur elle, et peut-être de masquer les véritables raisons de cette aspiration à la continence. De la même façon, lorsqu'elle proteste contre la décision de son mari de rester en Suisse, elle insiste sur son

---

<sup>23</sup> Cécile Dauphin, « La mise en scène » épistolaire. Cas d'une correspondance familiale (France, XIX<sup>e</sup> siècle) in Paul SERVAIS, Laurence VAN YPERSELE et Françoise MIRGUET (éds.), *La lettre et l'intime: l'émergence d'une expression du for intérieur dans les correspondances privées (17e-19e siècles)*, Louvain-la-Neuve, Belgique, Academia-Bruylant, n° 15, 2007, vol. 1/, p. 21.

<sup>24</sup> Ce discours est récurrent dans les lettres de direction mais aussi dans les différents manuels de conseils destinés aux femmes catholiques.

<sup>25</sup> Claude LANGLOIS, *Le crime d'Onan : le discours catholique sur la limitation des naissances, 1816-1930*, coll. « L'âne d'or », 2005.

inquiétude *en tant qu'épouse* soucieuse des intérêts de son époux. Elle évoque ses doutes au sujet des conseils des médecins plutôt que les raisons personnelles qui pourraient la pousser à désirer rentrer en France. Ces stratégies rhétoriques visent à faire de son directeur un allié qui l'aiderait à raisonner son mari lorsque des conflits éclatent :

Au lieu de me parler avec bonté, il me parle sur un mauvais ton par moment ! Il est temps que vous l'arrêtiez.<sup>26</sup>

Un tel soutien reviendrait à légitimer l'attitude d'Henriette de Lestranger vis-à-vis de l'autorité de son mari. L'autorité spirituelle du directeur de conscience est considérable : gagner son approbation permettrait de donner un contrepoids à celle de son mari.

### *L'ouverture d'un espace intérieur : écrire, c'est penser*

L'écriture c'est l'inconnu. Avant d'écrire on ne sait rien de ce qu'on va écrire. Et en toute lucidité. C'est l'inconnu de soi, de sa tête, de son corps. Ce n'est même pas une réflexion, écrire, c'est une sorte de faculté qu'on a à côté de sa personne, parallèlement à elle même d'une autre personne qui apparaît et qui avance, invisible, douée de pensée, de colère [...] Si on savait quelque chose de ce qu'on va écrire, avant de le faire, on n'écrirait jamais. Ce ne serait pas la peine.<sup>27</sup>

Marguerite Duras souligne l'un des effets de l'écriture : faire émerger une « autre personne qui apparaît et qui avance », faire naître la réflexivité. Ce dédoublement pousse à faire retour sur soi, à penser sa position dans le monde : il peut contribuer à faire émerger une conscience de domination. Par ailleurs, comme l'écrit Lynn Hunt<sup>28</sup>, l'écriture cristallise des pensées à demi formulées, leur donne une forme et élargit la réflexion vers d'autres directions. Coucher ses pensées sur le papier permet à Henriette de leur donner une structure. En écrivant au père Janvier ce qu'elle reproche à son mari, elle transforme sa colère et sa tristesse en la présentation d'un problème dont il faut chercher la solution. C'est l'occasion pour elle de construire une subjectivité à l'abri des contraintes sociales extérieures.

Par ailleurs, le geste épistolaire participe à une prise de recul sur sa situation :

D'abord la page blanche : un espace « propre » circonscrit un lieu de production pour le sujet. C'est un lieu désensorcelé des ambiguïtés du monde. Il pose le retrait et la distance du sujet par rapport à une aire d'activités. Il est offert à une opération partielle mais

---

<sup>26</sup> APDF, V, 4, Janvier, 300, lettre du 23 août 1912.

<sup>27</sup> Marguerite DURAS, *Ecrire*, Paris, Gallimard, 1995, pp. 52-53.

<sup>28</sup> Lynn HUNT, *How writing leads thinking*, AHA, 2010 : « Writing is not the transcription of thoughts already consciously present in my mind. Writing is a magical and mysterious process that makes it possible to think differently. Or to be precise, writing crystallizes previously half-formulated or unformulated thoughts, gives them form, and extends chains of thoughts in new directions. »

contrôlable. Une séparation découpe dans le cosmos traditionnel, où le sujet restait possédé par les voix du monde.<sup>29</sup>

A défaut de pouvoir peser immédiatement sur l'existence réelle, la lettre au directeur ouvre un espace de réflexion sur des changements possibles dans la vie du/de la dirigé-e. Elle remplit cette fonction dans la correspondance d'Henriette. C'est le secret qui rend possible la construction de cet « abri » épistolaire : les propos tenus ne mettent pas en danger sa situation sociale et matérielle. Lorsque les dirigés prennent conseil au sujet d'affaires familiales ou conjugales, ils ont soin d'insister en premier lieu sur le caractère confidentiel de la communication. Le secret est un devoir sacré du directeur de conscience : à ce titre, les dirigés ne courent aucun risque même lorsqu'ils évoquent des projets qui paraîtraient scandaleux autour d'eux. Les deux protagonistes sont conscients du rôle joué par l'épistolaire dans l'organisation de leurs échanges. Le directeur de conscience d'Henriette n'est pas dupe : il comprend parfaitement qu'elle cherche à faire de leur relation un espace de discussion et de contestation à l'abri des contraintes, par le biais des lettres. C'est la raison pour laquelle il ferme progressivement l'échange jusqu'à le réduire au minimum. A partir de novembre 1914, date à laquelle elle menace de quitter son mari<sup>30</sup>, il ne lui écrit plus personnellement et rompt ainsi la relation de direction spirituelle.

La pratique de la direction de conscience a ouvert aux femmes la possibilité de construire une réflexivité par la mise en mots et la prise de recul inhérentes à l'acte d'écrire une lettre. L'échange épistolaire a permis d'atténuer le pouvoir du directeur qui ne pouvait dès lors réorienter la conversation vers le spirituel et le moral à chaque instant. La combinaison du secret et de l'écriture crée les conditions de cette réflexivité, qui accompagne la prise de conscience de la domination dont elle fait l'objet. Si Henriette de Lestrangle ne formule pas encore sa situation en termes d'inégalités de genre, l'ensemble des conditions nécessaires sont réunies. Janvier, en refusant d'entrer dans la discussion, ne rend pas possible l'émergence d'une réflexion lui permettant de relier sa situation à celle de nombreuses autres femmes et ainsi de monter en généralité. C'est donc une pratique qui échappe en partie en clergé puisque les femmes peuvent se la réapproprier grâce à l'épistolaire et en infléchir la fonction. Si l'une des rôles de la direction de conscience a été l'assignation des femmes à leurs rôles d'épouse et de mère, cette pratique a aussi pu contribuer à une mise en question de ces rôles.

---

<sup>29</sup> Michel de CERTEAU, *L'invention du quotidien. 1. Arts de faire*, Paris, Gallimard, 1990, p. 199.

<sup>30</sup> Maurice de Lestrangle meurt en 1919.